ANESTHÉSIE OCÉANE

Consignes pour une intervention en ambulatoire

Hôpital Privé Océane · Vannes | Document pratique actualisé — novembre 2026

Ces recommandations générales complètent les explications données en consultation. **Les consignes individuelles de votre anesthésiste et de votre chirurgien prévalent toujours.**

1. Avant votre intervention

Signalez à l'équipe toute modification de votre état de santé (fièvre, infection, symptômes respiratoires, grossesse possible), ainsi que tout nouveau traitement.

Préparez vos documents médicaux, vos ordonnances et les médicaments habituels dans leur emballage. Suivez exclusivement les instructions reçues concernant les traitements à poursuivre, à suspendre ou à adapter.

2. Le jour de l'anesthésie : jeûne

Aliments solides, lait et boissons non claires : ne pas consommer dans les **6 heures** précédant l'anesthésie, sauf consigne spécifique.

Liquides clairs : eau, thé ou café sans lait (sans pulpe) généralement autorisés jusqu'à **2 heures** avant l'anesthésie, selon les consignes de l'équipe.

Attention : ces règles peuvent être modifiées selon votre état de santé, l'intervention ou le protocole local. En cas de doute, appelez l'équipe plutôt que de décider seul(e).

3. Préparation et accompagnement

Respectez les consignes de douche et d'hygiène. Évitez les bijoux, objets de valeur, vernis et maquillage si cela vous a été demandé. Ne consommez pas d'alcool avant l'intervention et évitez de fumer.

Organisez votre retour : **un adulte responsable doit venir vous chercher**, sauf décision explicite contraire de l'équipe. Une hospitalisation imprévue reste possible.

4. Après l'anesthésie et retour à domicile

Pendant les **24 heures** suivant une anesthésie ou une sédation, sauf instructions différentes de votre équipe : ne conduisez pas, n'utilisez pas de machine dangereuse, ne buvez pas d'alcool et ne prenez pas de décision importante. Respectez les traitements et les recommandations de sortie.

L'organisation d'une présence à domicile dépend de votre situation et des consignes de sortie. Pour un enfant, les modalités d'accompagnement doivent être adaptées et précisées par l'équipe.

5. En cas de problème

Utilisez en priorité le numéro indiqué sur vos documents de sortie. Pour une urgence vitale, appelez le **15** ou le **112**. Secrétariat d'anesthésie : **02 97 01 90 65** (heures d'ouverture).

Nom du patient : Date :

Signature (si demandée par l'équipe) :

Document pratique Anesthésie Océane adapté des recommandations remises en ambulatoire (version institutionnelle d'avril 2023). Ce document ne remplace pas le document de consentement ni les consignes personnalisées.